

L'an deux mille vingt-cinq, le seize octobre,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à la salle Rébory – domaine de Valx à Moustiers Sainte Marie à 14h00 sous la présidence de M. Bernard CLAP.

En exercice	Présents et représentés	Votants
22	9 + 4	13
Total des voix : 13		

Date de convocation
02/10/2025

Etaient présents :

9 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) : Bernard CLAP : Trigance ; Jacques ESPITALIER : Quinson ; Jean-Pierre HERRIOU : Moissac-Bellevue ; Robert LAURENTI : Valensole ; Jean-Marie PAUTRAT : Allons ; Laurence DEPIEDS : Saint Martin de Brômes ; Laurent GUIOU : Esparron de Verdon ; Jacques AVANIAN : Artignosc-sur-Verdon ; Corine PELLOQUIN : Bauduen.

Ont donné pouvoir : [1 voix chacun]

Jean-Pierre BAGARRE (Aiguines) à Jacques AVANIAN
Arlette RUIZ (St Julien le Montagnier) à Jacques ESPITALIER
Magali STURMA-CHAUVEAU (Rougon) à Corinne PELLOQUIN
Michèle BIZOT-GASTALDI (La Palud sur Verdon) à Jean-Marie PAUTRAT

Délibération
n°25_10_B8_13

Coanimation Parc du Verdon 2026 de la démarche REGAIN
(animation territoriale pour l'évolution des pratiques agricoles

REGAIN est une démarche d'accompagnement vers l'agroécologie portée par le Parc, la Chambre d'agriculture 04 et la SCP, qui associe des agriculteurs et agricultrices du plateau de Valensole, volontaires pour développer des pratiques agricoles performantes, résilientes et préservant l'environnement.

Cet objectif vise à répondre aux enjeux forts sur le plateau de Valensole de reconquête de la qualité des eaux souterraines (zones vulnérables nitrates et résidus de pesticides dans les aires d'alimentation de captages prioritaires), de préservation de la biodiversité (zone Natura 2000), et d'adaptation des exploitations dans un contexte de dérèglement climatique.

L'animation de REGAIN s'inscrit dans le contrat de rivière Verdon, soutenu par l'Agence de l'eau. Elle est réalisée conjointement par une animatrice au sein du Parc naturel régional du Verdon et un animateur au sein de la Chambre d'Agriculture des Alpes de Haute-Provence. Ces deux co-animateurs consacrent un mi-temps chacun pour animer la démarche, organiser les différentes instances de coordination et de pilotage et réaliser les échanges et travaux nécessaires à la cohérence de la démarche. Cette animation globale est primordiale pour permettre l'atteinte des objectifs.

Les co-animateurs ont aussi la charge d'animer, coordonner et intervenir dans la réalisation des différentes actions techniques. Pour le Parc, en 2026, est prévue :

- La réédition si possible augmentée du guide sur la fertilité des sols, prenant en compte les résultats des campagnes d'analyse de sols de 2023 et 2025. Encadrement d'un ou une stagiaire
- Le suivi des pratiques des agriculteurs et des indicateurs d'évaluation de la démarche
- L'organisation d'une à deux rencontre(s) technique(s) avec présentation des résultats et animation d'ateliers techniques avec les agriculteurs
- La diffusion d'une campagne de communication grand public sur l'image du champ de lavandin enherbé
- La participation à la rédaction des bulletins REGAIN à destination des agriculteurs (5 à 6 par an)
- La rédaction d'articles et diffusion des résultats issus de REGAIN dans la presse
- Des interventions et animations sur la démarche REGAIN à destination d'étudiants (lycée Jean Moulin, CFPPA de Carmejane)
- L'organisation de 5 à 6 comités de direction et d'un comité de pilotage élargi
- Le suivi administratif et budgétaire du projet

La poursuite de la démarche REGAIN s'inscrit dans la mesure 10.3 de la Charte à savoir adapter les pratiques agricoles du plateau aux défis environnementaux et aux contraintes économiques.

Coût total : 45 545 €

Salaire brut chargé (½ ETP) : 23 650 €

Frais de structure (*0,3) : 7 095 €

Stage : 6 000 €

Formation GERDAL : 1 800 €

Graphiste guide fertilité version 2 : 1 000 €

Impression du guide : 3 000 €

Intervenants journée technique : 2 000 €

Repas journée technique : 1 000 €

Recettes :

Agence sur animation filières : 31 882 € (70%*45 545)

Autofinancement : 13 663 €

Les membres du Bureau à l'unanimité :

- approuvent l'opération ainsi présentée et son plan de financement,
- autorisent le Président à solliciter les partenaires financiers,
- autorisent le Président à signer toute pièce utile à la réalisation de l'opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures

Acte rendu exécutoire

Après transmission en Préfecture

*Le
et publication le*

Pour extrait conforme



DEL25_10_B8_13